

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, **le 24 juillet**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 juillet 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

1. **Rénovation énergétique salle polyvalente : choix des offres.**
2. **Acquisition d'un immeuble ; parcelles AA 77 et AA 133**
3. **Modification du tableau des effectifs**
4. **DIA : parcelle ZI 293 (La Moustière)**
5. **Informations et questions diverses**

Présents : M. JAMET, M. ROBERT, Mme GUENE, Mme PERRIN, M. GANTELET, Mme BRULE, Mme BORDELET, M. RIGAudeau, M. SAMSON, Mme RIET

Excusés : M. COUDRAY (pouvoir à M. JAMET), M. PELLETIER (pouvoir à Mme PERRIN), Mme LEGAY (pouvoir à Mme RIET)

Absents : Mme BARRE, M. FOUCHER

Secrétaire de séance : Mme RIET

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.**

1. Rénovation énergétique salle polyvalente : choix des offres.

La consultation en vue de retenir les 12 lots de travaux a été lancée le 21/03/2017 (date d'envoi à la publication). La date limite de réception des offres était le 21/04/2017 à 17h00.

Aucune offre n'a été reçue pour les lots n° 5 (menuiseries extérieures, 7 (cloisons doublages – étanchéité à l'air) et 8 (faux-plafonds).

L'offre pour le lot n°6 (menuiseries intérieures – agencement) a été déclarée inacceptable.

Une relance d'appel public à la concurrence a été faite le 22/05/2017 (date d'envoi à la publication) pour ces 4 lots. La date limite de réception des offres était le 19/06/2017 à 12h00.

L'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre M. Thomas BONNIN permet à Mr le Maire sur avis de la Commission d'appel d'offres de proposer de retenir de retenir les entreprises désignées dans la synthèse ci-dessous :

ESTIMATION APD	LOTS	OFFRES RECALEES	PSE 1	PSE 2	PSE 3	PSE 4	PSE 5	PSE 6	OFFRES RETENUES	observations
10 100 €	Lot n°1 DEMOLITION – DESAMIANTAGE HOUSSAIS	13 550,00 €	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	13 550,00 €	
6 600 €	Lot n°2 TERRASSEMENT – VRD – GO COREVA	15 101,51 €	non-retenue	retenue	non-retenue	S.O.	S.O.	S.O.	15 221,09 €	bande de guidage fonte
12 500 €	Lot n°3 CHARPENTE – OSSATURE BOIS DARRAS	6 842,45 €	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	6 842,45 €	
25 600 €	Lot n°4 COUVERTURE – ETANCHEITE – BARDAGE JARNOT	13 576,58 €	non-retenue	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	13 576,58 €	
6 700 €	Lot n°5 MENUISERIES EXTERIEURES SER AL FER	7 000,00 €	8 930,54 €	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	7 000,00 €	
10 200 €	Lot n°6 MENUISERIES INTERIEURES – AGENCEMENT AUGUIN	22 103,85 €	non-retenue	non-retenue	non-retenue	non-retenue	non-retenue	non-retenue	22 103,85 €	
12 100 €	Lot n°7 CLOISONS SECHES – ISOLATION CLEMENT AMENAGEMENT	25 626,95 €	289,77 €	101,37 €	240,25 €	661,98 €	0,00 €	0,00 €	25 626,95 €	variante laine de bois en rampant +4446HT
1 750 €	Lot n°8 FAUX-PLAFONDS ISODECOR	3 357,00 €	non-retenue	non-retenue	non-retenue	S.O.	S.O.	S.O.	3 357,00 €	
16 200 €	Lot n°9 REVETEMENTS DE SOL – FAIENCE BARBOT PLANCHAIS	6 143,78 €	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	6 143,78 €	
9 000 €	Lot n°10 PEINTURE THEHARD	11 510,44 €	non-retenue	non-retenue	non-retenue	non-retenue	S.O.	S.O.	9 245,79 €	variante finition B retenue
23 500 €	Lot n°11 PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION ANVOLIA	22 500,00 €	472,50 €	83,16 €	485,76 €	591,36 €	S.O.	S.O.	22 500,00 €	
10 300 €	Lot n°12 ELECTRICITE – CFO – CFA ICE	15 000,00 €	retenue	non-retenue	retenue	S.O.	S.O.	S.O.	15 615,76 €	edairage indirect salle conseil + dalle LED
144 550,00 €	TOTAUX en € HT	161 868,56 €	570,32 €	447,76 €	45,44 €				160 783,25 €	

Au regard de l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre M. Thomas BONNIN, Architecte, il est proposé de retenir :

- pour le lot n°01 - DEMOLITION - DESAMIANTAGE: l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise HOUSSAIS pour un montant de 13 550.00 € HT.
- pour le lot n°02 - GROS OEUVRE - VRD: l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise COREVA pour un montant de 15 221.09 € HT.
- pour le lot n°03 - CHARPENTE – OSSATURE BOIS: l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise DARRAS pour un montant de 6 842.45 € HT.
- pour le lot n°04 - COUVERTURE – ETANCHEITE - BARDAGE: l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise JARNOT pour un montant de 13 576.58 € HT.
- pour le lot n°05 - MENUISERIES EXTERIEURES: l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise SER AL FER pour un montant de 7 000 € HT.
- pour le lot n°06 - MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT: l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise AUGUIN pour un montant de 22 103.85 € HT.
- pour le lot n°07 - CLOISONS DOUBLAGES - ETANCHEITE A L'AIR: l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise CLEMENT AMENAGEMENT pour un montant de 25 626.95 € HT.
- pour le lot n°08 - FAUX PLAFONDS: l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise ISODECOR pour un montant de 3 357 € HT.
- pour le lot n°09 - REVETEMENTS DE SOL – FAIENCE : l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise BARBOT PLANCHAIS pour un montant de 6143.78 € HT.
- pour le lot n°10 - PEINTURE : l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise THEHARD pour un montant de 9 247.79 € HT.
- pour le lot n°11 - PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION : l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise ANVOLIA pour un montant de 22 500 € HT.
- pour le lot n°12 - ELECTRICITE Cfo/Cfa: l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise ICE pour un montant de 15 615.76 € HT.

En conséquence, **le Conseil Municipal,**

Vu l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

➤ **DECIDE :**

- **D'attribuer le marché à :**

- **l'entreprise HOUSSAIS, pour le lot n° 1 DEMOLITION - DESAMIANTAGE, pour un montant de 13 550 € HT ;**
- **l'entreprise COREVA, pour le lot n° 2 GROS OEUVRE - VRD, pour un montant de 15 221.09 € HT ;**
- **l'entreprise DARRAS, pour le lot n° 3 CHARPENTE – OSSATURE BOIS, pour un montant de 6 842.45 € HT ;**
- **l'entreprise JARNOT, pour le lot n° 4 COUVERTURE – ETANCHEITE - BARDAGE, pour un montant de 13 576.58 € HT ;**
- **l'entreprise SER AL FER, pour le lot n° 5 MENUISERIES EXTERIEURES, pour un montant de 7 000 € HT ;**
- **l'entreprise AUGUIN, pour le lot n° 6 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT, pour un montant de 22 103.85 € HT ;**
- **l'entreprise CLEMENT AMENAGEMENT, pour le lot n° 7 CLOISONS DOUBLAGES - ETANCHEITE A L'AIR, pour un montant de 25 626.95 € HT ;**
- **l'entreprise ISODECOR, pour le lot n° 8 FAUX PLAFONDS, pour un montant de 3 357 € HT ;**

- l'entreprise **BARBOT PLANCHAIS**, pour le lot n° 9 **REVETEMENTS DE SOL – FAIENCE**, pour un montant de **6 143.78 € HT** ;
 - l'entreprise **THEHARD**, pour le lot n° 10 **PEINTURE**, pour un montant de **9 247.79 € HT** ;
 - l'entreprise **ANVOLIA**, pour le lot n° 11 **PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION**, pour un montant de **22 500 € HT** ;
 - l'entreprise **ICE**, pour le lot n° 12 **ELECTRICITE Cfo/Cfa**, pour un montant de **15 615.76 € HT** ;
- **D'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants et tous documents se rapportant à cette affaire.**

2. Acquisition d'un immeuble ; parcelles AA 77 et AA 133

- **ACQUISITION DE L'IMMEUBLE :**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a co-signé le 13/01/17 en l'étude de Me Jagault-Pellerin avec Mr et Mme Jubault une promesse de vente concernant les parcelles AA77 et AA133 pour un montant de 100 000 €, assujettie à l'avis du Conseil Municipal.

COÛT DE L'OPERATION

A titre indicatif, le coût et le financement de l'opération sont les suivants :

Prix 100 000,00 EUR

Frais de la vente 3 130,00 EUR

dont 249,00 EUR pour les taxes fiscales sur la vente

dont 153,42 EUR pour les déboursés auprès des administrations

dont 2 272,98 EUR pour les émoluments de l'office

dont 454,60 EUR pour la TVA

Frais de négociation néant

Ensemble CENT TROIS MILLE CENT TRENTE EUROS 103 130,00 EUR

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte définitif de vente :

➤ **Décision :**

**Sur proposition de Mr le maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:
(Vote: 13 voix pour) :**

- **D'ACQUERIR** le bien situé au 14 rue d'Anjou pour un prix total de 103 130.00€

- **AUTORISE M. le Maire** à signer l'acte définitif de vente et tout document se rapportant à cette affaire.

3. Modification du tableau des effectifs

Mme Florence JEGOU ayant obtenu une nomination par voie de mutation à compter du 1^{er} septembre 2017, il convient de supprimer le grade de cet agent (Adjoint Administratif de 1^{ère} classe) et de créer le grade d'Adjoint Administratif Territorial en vue du remplacement de Mme JEGOU.

➤ **Tableau actuel (adopté par délibération n° 2 du 28/11/2016) :**

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1	Temps complet
Technique	Agent de Maîtrise	1	1	Temps complet
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
	Agent d'entretien des locaux	1	0	Contractuelle à 12/35 ^{ème} 5 semaines / an
Sportive	Educateur des APS	2	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	0	Temps non complet 15/35 ^{ème}

➤ **Tableau proposé :**

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
	Adjoint Administratif Territorial	1	1	Temps complet
Technique	Agent de Maîtrise	1	1	Temps complet
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
	Agent d'entretien des locaux	1	0	Contractuelle à 12/35 ^{ème} 5 semaines / an
Sportive	Educateur des APS	2	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	0	Temps non complet 15/35 ^{ème}

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe
- DÉCIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial
- ADOPTE le nouveau tableau des effectifs.

4. DIA parcelle ZI 293 (La Moustière)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 11 Juillet 2017 une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé à La Moustière référencé section **ZI 293** et soumis au droit de préemption urbain :



Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle référencée ZI 293.

4. Informations et questions diverses

Compte-rendu réunion sur les vestiaires pour le foot et les sanitaires

Séance levée à : 22h20

Prochaine séance le :